



Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (Teams), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le nishuau-atushkan (mardi) 16 uapikun-pishim^u (juin) 2026 de 13 h 08 à 13 h 31.

SONT PRÉSENTS :

- Jonathan Germain, pekuakamiu ilnutshimau (chef)
- Carina Dominique, pitu-ilnutshimau (vice-chef)
- Sylvie Langevin, takuhikaniss (conseillère) – *via Teams*
- Julie Léveillée, takuhikaniss (conseillère)
- Sandy Raphaël, takuhikaniss (conseillère)
- Lenny Valin, takuhikaniss (conseiller) – *arrivé lors de l'adoption des procès-verbaux*
- Christine Tremblay, Utshimashkueu katakuhimatshesht (directrice générale)
- Vicky Lord, Kananakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan (greffière)

SONT ABSENTS :

- Patrick Courtois, pitu-ilnutshimau (vice-chef) - (VACANCES ANNUELLES)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1.1. Réunion spéciale du 12 nissi-pishim^u 2026;
 - 3.1.2. Réunion régulière du 26 nissi-pishim^u 2026;
 - 3.1.3. Réunion spéciale du 26 nissi-pishim^u 2026;
 - 3.1.4. Réunion spéciale du 9 uapikun-pishim^u 2026.
 - 3.2. Dons et commandites
4. Économie, emploi et partenariats stratégiques
 - 4.1. Immeuble - Montréal
5. Soutien à la gouvernance
 - 5.1. *Politique sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information*
6. Tshitilniunnu
 - 6.1. Transfert de bande
7. Finances, approvisionnement et systèmes informatiques
 - 7.1. Dépôt de l'amendement N° 0083
8. Levée de la réunion

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHMATSHETA

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Pekuakamiu ilnutshimau Jonathan Germain assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Pekuakamiu ilnutshimau Jonathan Germain procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté avec sans modification.

Proposé par Carina Dominique
Appuyé de Julie Léveillée
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1.1. RÉUNION SPÉCIALE DU 12 NISSI-PISHIM^u 2026

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par Julie Léveillée
Appuyé de Sandy Raphaël
Adopté à l'unanimité

[ARRIVÉE DE TAKUHIKANISS LENNY VALIN]

3.1.2. RÉUNION RÉGULIÈRE DU 26 NISSI-PISHIM^u 2026

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par Julie Léveillée
Appuyé de Sylvie Langevin
Adopté à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

3.1.3. RÉUNION SPÉCIALE DU 26 NISSI-PISHIM^u 2026

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par Julie Léveillée
Appuyé de Lenny Valin
Adopté à l'unanimité

3.1.4. RÉUNION SPÉCIALE DU 9 UAPIKUN-PISHIM^u 2026

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par Julie Léveillée
Appuyé de Lenny Valin
Adopté à l'unanimité

3.2. DONS ET COMMANDITES

À la suite des discussions de Katakuhimatsheta le point a été rayé de l'ordre du jour.

4. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

4.1. IMMEUBLE - MONTRÉAL

Le point est retiré de l'ordre du jour. Katakuhimatsheta souhaite obtenir une nouvelle présentation du dossier en considérant les derniers développements qui ont été portés à leur connaissance ce jour, et ce, dans le but de prendre une décision éclairée.

5. SOUTIEN À LA GOUVERNANCE

5.1. POLITIQUE SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ACCÈS À L'INFORMATION

RÉSOLUTION N° 9118

ASHPITSHISHAMUN Pekuakamiulnuatsh uitamuatsh kie utinamuatsh
utilnu-aitun tipelitamunuau kie utipelimitishun mak
Utassiuau tipelitamunuau;

(CONSIDÉRANT que la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral et son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Tshitassinu);

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHMATSHETA

ASHPITSHISHAMUN ne ka ui tipelimitishuik, Katakuhimatsheta uitamuats e takuatsh tshi nashamuk tshekuan nikan e ashtak kie Pekuakamiulnuats uelutishiunnuau kie mamu-ilniun tshi uitishuet ashitsh kie etatu e shutshapalitsh e takuhitsheik mak eish atusseshtamuk Tshitassinu, tshe uitamuk tshitakuhimatsheunnu, ilnu-aitunnu mak e tshishpeuatamuk tshitassinu;

(CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta affirme la nécessité d'agir selon les priorités et les valeurs de la Première Nation des Pekuakamiulnuats vers notre autodétermination, par la mobilisation communautaire, le renforcement de la gouvernance ilnu et l'élaboration de la stratégie Tshitassinu, afin d'assurer notre affirmation politique, culturelle et territoriale);

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuats Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuats et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adaptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de notre *Loi sur l'administration financière*, Katakuhimatsheta doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement à la confidentialité, au contrôle et à la diffusion de renseignements portant sur la Première Nation qui sont en sa possession ou en la possession du Pekuakamiulnuats Takuhikan, de Katakuhimatsheta, membres de comité, dirigeants, employés, représentants du Pekuakamiulnuats Takuhikan ou consultants de la Première Nation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de notre *Loi sur l'administration financière*, Katakuhimatsheta doit établir des politiques ou des procédures ou donner des directives relativement aux technologies de l'information utilisées par la Première Nation dans ses activités afin d'assurer l'intégrité des structures de l'administration financière de la Première Nation et de sa base de données;

CONSIDÉRANT que le Cadre de référence sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information devait être mis à jour.

IL EST RÉSOLU :

- d'adopter la *Politique sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information*, avec entrée en vigueur immédiate;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

- d'abroger le Cadre de référence *sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information*.

Proposé par Sandy Raphaël
Appuyé de Carina Dominique
Adopté à l'unanimité

[DÉCONNEXION DE TAKUHIKANISS SYLVIE LANGEVIN]

6. TSHITILNIUNNU

6.1. TRANSFERT DE BANDE

Note : Le numéro de bande, le nom complet, autre que le nom usuel, et la date de naissance sont inscrits en affaires confidentielles.

RÉSOLUTION N° 9119

ASHPITSHISHAMUN Pekuakamiulnuatsh uitamuatsh kie utinamuatsh
utilnu-aitun tipelitamunuau kie utipelimitishun mak
Utassiuau tipelitamunuau;

(CONSIDÉRANT que la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral et son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Tshitassinu);

ASHPITSHISHAMUN ne ka ui tipelimitishuik,
Katakuhimatsheta uitamuatsh e takuatsh tshi nashamuk tshekuan nikan e
ashtaik kie Pekuakamiulnuatsh uelutishiunnuau kie mamu-ilniun tshi
uitishiuat ashitsh kie etatu e shutshapalitsh e takuhitsheik mak eish
atusseshtamuk Tshitassinu, tshe uitamuk tshitakuhimatsheunnu, ilnu-
aitunnu mak e tshishpeuatamuk tshitassinu;

(CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta affirme la nécessité d'agir selon les priorités et les valeurs de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh vers notre autodétermination, par la mobilisation communautaire, le renforcement de la gouvernance ilnu et l'élaboration de la stratégie Tshitassinu, afin d'assurer notre affirmation politique, culturelle et territoriale);

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend assurer une
saine gestion des membres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est doté en 2020, du
Règlement sur les transferts de bande, outil de gestion servant à traiter de
façon juste et équitable les demandes de transfert de bande;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que la présente demande répond aux dispositions générales applicables telles que décrites dans le *Règlement sur les transferts de bande*;

CONSIDÉRANT que toutes les étapes en lien avec la procédure prescrite dans le *Règlement sur les transferts de bande* ont été respectées.

IL EST RÉSOLU d'accepter comme membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, la personne dont le nom apparaît ci-dessous :

Nom :	ASTER, JEAN CLAUDE
Numéro de bande :	XXXX
Date de naissance :	XXXX-XX-XX
Bande :	085-BANDE DES INNUS DE PESSAMIT

Proposé par Julie Léveillé
Appuyé de Lenny Valin
Adopté à l'unanimité

[RECONNEXION DE TAKUHIKANISS SYLVIE LANGEVIN]

7. FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

7.1. DÉPÔT DE L'AMENDEMENT N° 0083

Conformément à la résolution 8869, takuhikaniss Sylvie Langevin dépose l'amendement N° 0083 qui a été signé par les élus en date du 8 uapikun-pishim^u (juin) 2026.

[RÉSUMÉ DE L'AMENDEMENT À LA PAGE SUIVANTE]

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Renseignements – Entente de financement

Selon résolution #9049

Date de transmission du document :2026-06-02

1.1 Titre de l'entente		1.2 N° de l'entente ou amendement
Entente financière 2019-2029 avec le Ministère des Services aux Autochtones Canada (MSAC)		Amendement 0083
1.3 Type d'entente	1.4	1.5 Bailleur de fonds
Entente de financement Canada pour les Premières Nations (EFCPN) MSAC MSAC (activités axées sur la santé) Entente unifiée - Santé Autres	Opération Immobilisations Spécifique	Gouvernement fédéral Gouvernement provincial Organisme divers
		1.5.1 Nom du Ministère ou organisme MSAC
1.6 Objectif (s) de l'entente/ Raison (s) de l'amendement		
2026-2027		
Financement de SAC		
Subvention - Enseignement élémentaire et secondaire pour les activités reliées au programme primaire secondaire - Deuxième vague de fonds initiaux		4 153 873 \$
Contribution Fixe - Implantation et expansion enseignement élémentaire et secondaire de l'éducation des adultes par le biais du mécanisme M-12		170 580 \$
Contribution Fixe - Services à l'enfance et à la famille - Prévention pour les Services de prévention		5 739 799 \$
Contribution Fixe - Services à l'enfance et à la famille - Prévention pour la composante éloignement pour les services de prévention		507 123 \$
Contribution Fixe - Services de représentation des Premières Nations pour la composante éloignement pour les services de représentation des Premières Nations		57 405 \$
Contribution Fixe - Services de représentation des Premières Nations pour les services de représentation des Premières Nations		649 728 \$
Contribution Souple - Construction pour le projet CQX68 - Construction-Rénovation - Initiative logement 2024-2027		1 650 070 \$
Financement de SAC (Activités axées sur la santé)		
Contribution globale - Pratique clinique et soins aux clients (PCSC) - Services directs (soins infirmiers exclus) afin de financer des activités liées au Fonds antiracisme - Navigateurs du système de santé /		31 582 \$
Subvention - Nouvelle relation financière (NRF) - Fonds d'équité en santé autochtone (FESA) afin de financer les activités prévues au Plan de mise en oeuvre du Fonds d'équité en santé autochtone basé sur		547 034 \$
		2026-2027 13 507 194 \$
2027-2028 à 2028-2029		
		2027-2028 à 2028-2029 - \$
		2026-2027 13 507 194 \$

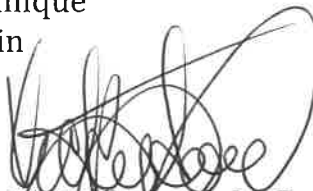
8. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 13 h 31.

Proposé par Carina Dominique

Appuyé de Sylvie Langevin

Adopté à l'unanimité



M^e Vicky Lord, LL.B., D.D.N.

Kananakatuelitak tshitshe utshimau mashinaikan
(greffière)